VALIDATION DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION

L'Organisateur s’engage à transmettre au Producteur une copie du bon à tirer de chaque matériel promotionnel concernant le spectacle au moins une semaine avant son impression et à ne publier aucun document relatif au spectacle sans l’accord expresse du Producteur.

Tous les documents doivent être impérativement envoyés à l’adresse [lisa.lescoeur@stereoptik.com](mailto:lisa.lescoeur@stereoptik.com) pour relecture et afin de procéder à d’éventuelles corrections **avant validation**.

UTILISATION DES PHOTOS

Les crédits photos sont indiqués dans le nom du fichier pour chaque photo. Elles sont libres de droit pour tout type de support.

MENTIONS OBLIGATOIRES

***Congés Payés***

De et par Romain Bermond et Jean-Baptiste Maillet

Sur une initiative d’Excentrique, festival mis en œuvre par Culture O Centre, Ateliers de développement culturel, et porté par la Région Centre. Avec la collaboration de L’Echalier/La Grange de Saint-Agil.

Toutes les archives du spectacle sont issues des collections du pôle patrimoine de Ciclic.

[http://memoire.ciclic.fr](http://memoire.ciclic.fr/)

STEREOPTIK est conventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication/ DRAC Centre-Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire.